



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

[ACHAT ET DISTRIBUTION DE VIVRES DANS LES CERCLES DE MOPTI- SOFARA ET DJENNE]

Référence de la publication :

TD-25/008/BKO-ML

Délivré par : Oxfam
Date de publication : [01/12/2025]

JA
R
u

SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
1 INVITATION A L'APPEL D'OFFRES	3
1.1 Introduction à Oxfam	3
1.2 Présentation	3
1.3 Critères d'attribution	4
1.4 Instructions et informations clés	5
2 EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS	6
3 DOCUMENTS DE RÉPONSE DES FOURNISSEURS	6
3.1 Exigences administratives	6
3.2 Proposition technique	7
3.3 Proposition financière	7
3.4 Conditions de soumission d'appel d'offres	7
3.4.1 Entretien et échantillons	7
3.4.2 Réunion de clarification / visite de site	8
3.4.3 Type of Contrat	8
ANNEXE A: SPECIFICATIONS TECHNIQUES	9
CONTEXTE ET EXIGENCES	9
SPÉCIFICATION DES BIENS ET DE TOUTS SERVICES/TRAVAUX REQUIS	9
EXIGENCES DU PROFIL	10
ANNEXE B: TENDERER'S DECLARATION	11
ANNEXE C: CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS	13
ANNEXE D : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR	14
ANNEXE E : PROPOSITION DE PRIX	18
ANNEXE F : MODELE DE CONTRATS OXFAM	19
ANNEXE G : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'APPEL D'OFFRES	20
• CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE	20
Coûts de préparation des appels d'offres	20
Après l'attribution du marché, le fournisseur retenu signera, datera et renverra le contrat. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro et les références exactes du compte bancaire sur lequel les paiements seront effectués.	20
Validité du devis	21
Droits de réserves	21
Code de conduite	21
Corruption et collusion	21
Fausse déclarations	22

10
JK
h

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1 INVITATION A L'APPEL D'OFFRES

1.1 Introduction à Oxfam

Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui luttent contre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Partout dans le monde, du local au mondial, nous collaborons avec les populations pour apporter un changement durable.

Nous sommes un réseau pour le changement, luttant contre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons construire un monde égalitaire et durable qui place les personnes et la planète au cœur de nos préoccupations. Aujourd'hui, nous soutenons les populations en situation d'extrême vulnérabilité, tout en nous attaquant aux causes profondes des inégalités afin de trouver des solutions durables. Parce que chacun mérite l'égalité des chances et des droits pour s'épanouir, et pas seulement survivre.

Et nous ne pouvons parvenir à un changement durable pour nous attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice qu'en nous associant à d'autres personnes et organisations, en partageant nos efforts et notre expertise. C'est pourquoi nous travaillons avec plus de 4 000 organisations dans plus de 90 pays. Forts de près de 70 ans d'expérience, nous avons appris ce qu'il faut pour lutter contre les inégalités et mobiliser les personnes et les ressources du monde entier pour faire bouger les choses.

L'avenir est égalitaire.

1.2 Présentation

PRESENTATION	
Titre et brève description de l'exigence	ACHAT ET DISTRIBUTION DE VIVRES DANS LES CERCLES DE MOPTI- SOFARA ET DJENNE Une description détaillée de la mission et des services requis par Oxfam figure dans le cahier des charges. (voir ANNEXE A – Spécifications techniques).
Résultat de l'appel d'offres	Cet appel d'offres vise à attribuer un contrat d'achat au(x) fournisseur(s) retenu(s). Ce contrat définit les conditions de <i>fourniture</i> qui régiront les futurs contrats ou bons de commande.
Durée de l'adjudication	5 jours maximum après signature du contrat
Lieu de livraison	Les Localités des Régions de Mopti et Bandiagara
Comment postuler	Les candidats intéressés sont invités à soumettre : 1. Une offre décrivant les biens et l'offre financière, ainsi que toute autre prestation liée à la livraison des biens sur les différents sites

JA
X
u

	2. Visite des entrepôts du fournisseur
	Voir la section « 4. Processus de candidature » pour plus de détails.
Date limite de soumission des offres	11/12/2025 à 15h00mn
Considérations spécifiques	Livraison à la charge du fournisseur et sur les différents sites identifiés

De plus amples détails sur les exigences spécifiques du sont disponibles dans la partie 2 du présent dossier d'appel d'offres.

1.3 Critères d'attribution

Oxfam s'engage à mener un appel d'offres équitable et transparent et à garantir que tous les fournisseurs soient traités et évalués de manière égale au cours de ce processus d'appel d'offres.

Les réponses des fournisseurs seront évaluées selon les catégories de critères pondérés : critères administratifs, critères techniques, critères de durabilité/ qualité et critères financiers.

Les réponses des fournisseurs seront évaluées selon les critères pondérés ci-dessous :

CRITÈRES	Critères d'attribution	Points	Poids
Critères administratifs	Soumis dans les délais	Obligatoire / Eliminatoire	
	Patente de l'année 2025	Obligatoire / Eliminatoire	
	Quitus fiscal en cours de validité à la date de clôture	Obligatoire / Eliminatoire	
	NIF ou RCCM	Obligatoire / Eliminatoire	
	Proposition technique soumise et financière	Obligatoire/ Eliminatoire	
	Déclaration d'appel d'offres	2	10%
	Spécifications techniques et prix	3	
	Code de conduite du fournisseur signé	2	
	Questionnaire fournisseur complété	3	
Capacité/compétence du soumissionnaire à exécuter le travail/service requis	Expertise et expérience démontrées dans la distribution de produits alimentaires (Attestation, contrat, bon de commande, BL, etc.)	15	60%
	Expérience antérieure avec Oxfam dans le domaine de produits alimentaires (Bon de commande, Bordereau de livraison, GRN, etc.)	5	
	Expérience antérieure dans le secteur des ONGI autre que Oxfam dans la livraison et distribution de produits alimentaires (Bon de commande, Bordereau de livraison, GRN, etc)	15	

IT
h

CRITÈRES	Critères d'attribution	Points	Poids
	Preuves d'expériences de travail dans le domaine dans les localités des régions de Mopti & Bandiagara « ancienne division administrative » (Attestation de bonne exécution, bon de Réception, services rendu, Bordereau de livraison, GRN, etc)	15	
Qualité des produits/services et capacité à répondre aux exigences	Répondre aux spécifications techniques et des modèles et marques avec précision	5	
	Fiabilité du plan proposé (planning et délai de livraison)	5	
Critères financiers	Proposition de prix des Services en fonction de la demande, des conditions de paiement et de la capacité financière à gérer la prestation (meilleur rapport qualité/prix)	25	30%
	Garantie de stabilité des prix sur la durée du contrat (12 mois)	5	
TOTAL		100	100%

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et sans pouvoir modifier leurs offres, les fournisseurs peuvent être tenus, sur simple demande écrite du comité d'évaluation, de fournir des éclaircissements dans un délai de 48 heures maxi. Ces demandes ne peuvent porter que sur des éclaircissements, et non sur la correction de détails importants.

Toute tentative d'un fournisseur d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer Oxfam dans sa décision d'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.

1.4 Instructions et informations clés

1.4.1 Échelle de temps	DATE	HEURE (Ville)
Date limite pour demander des éclaircissements à Oxfam par courriel à [adresse courriel]	08/12/2025	17H00mn
Dernière date à laquelle les clarifications sont émises par Oxfam	09/12/2025	17H00mn
Date limite de soumission des offres (date de réception et non d'envoi)	11/12/2025	15H00mn
Date d'ouverture des offres en public au bureau Oxfam de Mopti	12/12/2025	09H30.
Notification de l'attribution du marché au fournisseur retenu	Décembre 2025	

1.4.2 Validité de l'offre

Les réponses des fournisseurs resteront valables pendant une période de trois (03) mois calendaires après la date limite de réception des offres.

JK
&
W

1.4.3 Format de soumission

En soumettant une offre, le fournisseur accepte intégralement et sans restriction les conditions particulières et générales régissant le présent marché comme seule base de la présente procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement et de se conformer à toutes les instructions, formulaires, dispositions et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres.

Le défaut de soumission d'une offre contenant toutes les informations et documents requis dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

Langue : Tous les documents doivent être soumis en Français.

Les propositions doivent être envoyées au bureau Oxfam de Mopti, Quartier Château secteur Extension Près du bureau de UNHCR dans une enveloppe extérieure unique scellée qui contiendra deux autres enveloppes correspondant aux deux différentes sections de l'appel d'offres :

- A l'intérieure de l'Enveloppe 1 : « application des fournisseurs » – 2 exemplaires
- A l'intérieure de l'Enveloppe 2 : « Propositions d'appel d'offres des fournisseurs » – 2 exemplaires

L'enveloppe extérieure doit être marquée comme suit :

Oxfam - : [N° TD-25/008/BKO-ML « ACHAT ET DISTRIBUTION DE VIVRES DANS LES CERCLES DE MOPTI-SOFARA ET DJENNE »

Ne pas ouvrir avant la date de la séance d'ouverture des offres

Les dossiers complets sont à déposer au **Bureau Oxfam de Sévaré quartier Million Kin à côté du CICR**.

Pour toute demande de renseignements ou question relative à cet appel d'offres, veuillez envoyer votre demande à malitenders@oxfam.org.uk, en indiquant dans l'objet de l'e-mail : TD-25/008/BKO-ML – Questions + nom du fournisseur.

2 EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS

Annexe A - Spécifications techniques

3 DOCUMENTS DE RÉPONSE DES FOURNISSEURS

3.1 Exigences administratives

Le Fournisseur devra fournir les documents administratifs suivants :

- ANNEXE B - Déclaration du fournisseur
- ANNEXE C - Code de conduite des fournisseurs
- ANNEXE D - Questionnaire destiné aux fournisseurs internationaux
- Les copies des documents d'enregistrement de l'entreprise, certificat, statut Copie de la police d'assurance (responsabilité civile au minimum) du Fournisseur.
- Patente de l'année 2025
- Tout document d'accréditation ou de contrôle qualité [par exemple ISO 9002]

- Une lettre de la banque du fournisseur pour garantir la solvabilité du fournisseur
- Données sur le volume d'activité commerciale et la capacité à répondre aux exigences du produit/service (réputation et pratiques commerciales).
- Un organigramme montrant la structure de gestion de l'entreprise ou un curriculum vitae (ou un bref résumé du parcours professionnel) des employés concernés fournissant des services spécifiques
- Déclaration d'absence de litige au cours des cinq dernières années délivrées par l'avocat
- Procédures de traitement des plaintes (le cas échéant) (pour la fourniture de services de nettoyage, de services de sécurité, etc.)
- Une liste des ressources disponibles : nombre de personnel technique ou de support, actif, infrastructure
- Trois références satisfaisantes de clients pour lesquels le même type de services a été fourni ; Oxfam se réserve le droit de contacter ces références, sans en informer le Fournisseur.
- Liste des clients des 18 derniers mois. Idéalement des ONG de taille similaire à Oxfam.

3.2 Proposition technique

La proposition technique décrit la manière dont le fournisseur entend réaliser les tâches telles que décrites dans le cahier des charges.

La proposition technique doit inclure :

- Une offre technique composée d'une description détaillée des prestations proposées/ description des produits à fournir
- Les documents administratifs de l'entreprise
- Les expériences similaires dans le domaine dans la zone, avec des ONGs, etc.
- Description technique des produits à fournir (emballages, origine, nature, marque ou modèle)

3.3 Proposition financière

La proposition financière doit inclure :

- L' ANNEXE E – Proposition Financière Le devis doit être complété par une ventilation claire des coûts liés aux biens et services demandés. Tout service supplémentaire que le fournisseur serait disposé à fournir gratuitement à Oxfam doit être inclus dans l'ANNEXE E.
- Tous les prix seront exprimés en CFA, avec TVA. Ceci afin de permettre une comparaison équitable des prix après l'attribution du contrat ; la monnaie de travail sera déterminée entre Oxfam et le contractant. Si des taux de change ont été utilisés pour obtenir un montant en [devise internationale], celui-ci doit également être indiqué.
- Le paiement est effectué à la livraison des biens/services. Aucun acompte ne sera versé. Les paiements sont effectués 30 jours après la prestation pour les freelances et 60 jours pour les entreprises. Les fournisseurs sont priés d'indiquer dans leur offre financière s'ils ne sont pas d'accord avec ces conditions.

3.4 Conditions de soumission d'appel d'offres

Les conditions sont détaillées dans le ANNEXE G - Termes et conditions générales de l'appel d'offres

3.4.1 Entretiens et échantillons

Oxfam se réserve le droit de mener des entretiens ou de demander des échantillons à un ou plusieurs fournisseurs potentiels avant de prendre une décision d'attribution. Cela permettrait d'obtenir des précisions sur les devis soumis et d'en savoir plus sur le parcours et l'expérience des fournisseurs potentiels, ou sur la qualité des produits proposés.

3.4.2 Réunion de clarification / visite de site

Aucune réunion de clarification / visite de site prévue.

3.4.3 Type of Contrat

Le contrat qui sera conclu entre le fournisseur retenu et Oxfam est établi conformément au contrat cadre standard d'Oxfam ou aux conditions générales d'Oxfam.

En soumettant une offre à cet appel d'offres, le fournisseur accepte les conditions contractuelles d'Oxfam. Toute remarque ou réserve formulée par le fournisseur doit être clairement formulée dans un document libre joint à l'offre. Ce document doit inclure la proposition du fournisseur visant à remplacer les sections du contrat concernées.

Si le fournisseur soumet une offre sans retour clair sur l'annexe F – Modèle de contrat, Oxfam considérera que le projet de contrat soumis a été accepté dans son intégralité par le fournisseur.

Les fournisseurs non retenus seront informés après l'attribution.

Ibrahim Assoumane AMADOU

Directeur Pays Oxfam au Mali

Bamako, le 01 / 12 / 2025



CONTEXTE ET EXIGENCES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour la mise en place d'un Contrat cadre d'achat et livraison des **vivres dans les cercles de Mopti, Sofara et Djenné** pour le bureau Oxfam dans la région de Mopti.

SPÉCIFICATION DES BIENS et de tous SERVICES/TRAVAUX REQUIS

Fourniture et distribution de Kits de produits alimentaires dans la commune de Mopti et environs au Mali.

N°	Désignation	Quantité	Unité	Remarques - (unité d'emballage)
1	Riz locale Céréale (Riz Local) Gambiaka	77 000	KG	Conditionner en sac de 35 KG
2	Niébé local Légumineuse (blanche)	16 500	KG	Conditionner en sac de 5 KG
3	Sel de cuisine (Sachet de 1 kg)	2 200	KG	Sachet de 14 kg
4	Huile alimentaire (Huile bidon de 5 litres) Végétale	11 000	Litres	Conditionner en bidon de 5 litres

Les tâches spécifiques liées à ce champ d'activité sont décrites comme suit :

1. Fourniture des produits alimentaires
2. Constitution des kits alimentaires sur les sites de distribution identifiés par Oxfam
3. Distribuer les kits suivant le planning approuvé par Oxfam
4. Disponibiliser les produits conformes suivant la demande de Oxfam
5. Fournir la quantité et la qualité des produits alimentaires

Le prestataire de services est censé fournir les résultats suivants :

- 1) Les produits de qualité et conformes sont distribués
- 2) Les kits sont constitués sur les différents sites de distributions

Si le fournisseur souhaite proposer des modifications au cahier des charges (qui pourraient permettre d'atteindre plus efficacement les objectifs d'Oxfam), celles-ci doivent être considérées comme une offre alternative. Le fournisseur doit soumettre des offres alternatives dans une lettre séparée accompagnant l'offre. OXFAM n'est pas tenue d'accepter ces offres.

JA
RC
W

EXIGENCES DU PROFIL

L'entreprise/l'individu(s) doit(vent) posséder les compétences suivantes :

Obligatoire

- Soumission dans le délai
- Patente 2025
- Quitus fiscal en cours de validité à la date de clôture du dossier
- Preuve d'enregistrement de l'entreprise (RCCM, NIF)
- Proposition technique et financière
- Entreprise formellement installé ou représentée à Mopti
- Avoir des expériences dans la fourniture des produits alimentaires
- Connaissance de la région de Mopti

Annexe B: TENDERER'S DECLARATION

Nous, soussignés, acceptons intégralement et sans restriction les conditions régissant le présent appel d'offres comme base unique de cette compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons examiné attentivement, compris et respecté l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat et ses annexes, ainsi que le Code de conduite des fournisseurs d'Oxfam. Nous sommes conscients que l'absence d'offre contenant toutes les informations et tous les documents expressément requis, dans le délai imparti, peut entraîner son rejet, à la discrétion d'Oxfam. Nous n'émettons aucune réserve concernant le dossier d'appel d'offres et sommes conscients que toute réserve peut entraîner le rejet de l'offre par Oxfam.

Nous n'avons connaissance d'aucune pratique de corruption en lien avec ce concours et rejetons toute tentative de corruption, de falsification, de collusion ou de corruption de tout élément de cet appel d'offres. Nous nous engageons également à ne divulguer aucun détail de notre proposition de prix ni aucune information relative aux exigences du marché ou du projet à quiconque extérieur à notre organisation (sauf si cela est nécessaire à la préparation de l'appel d'offres, lorsque ces relations sont régies par des clauses contractuelles de confidentialité).

Si une telle situation se présente, nous signalerons immédiatement tout soupçon à SpeakUp. (Enligne ou en envoyant un e-mail SpeakUp@oxfam.org.uk).

Nous déclarons n'être concernés par aucun conflit d'intérêt potentiel et que nous et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties impliquées dans cette compétition. Si nous prenions connaissance d'un conflit d'intérêts avant ou pendant l'exécution du contrat, nous en informerions immédiatement Oxfam par écrit, en utilisant le Formulaire de déclaration de conflit d'intérêt Déclaration Form. Nous reconnaissons que tout conflit d'intérêts non déclaré pourrait entraîner notre disqualification du processus de passation de marché ou du projet lui-même si une telle situation aboutissait à l'attribution irrégulière d'un contrat.

Nom et adresse de l'entreprise :
Nom du représentant de la l'entreprise :
Titre du représentant dans l'entreprise :
Signature et cachet du représentant :
Ville, date :

JA
8
u

Définition des pratiques de corruption

Vol

Prendre les biens d'autrui sans son consentement, avec l'intention de les priver définitivement. Par exemple, un cambriolage dans un bureau d'Oxfam et le vol de biens d'Oxfam, ou un employé qui omet délibérément de restituer son ordinateur portable Oxfam lorsqu'il quitte l'organisation.

Fraude

Acte ou omission visant à tromper intentionnellement afin d'obtenir un avantage ou de se soustraire à une obligation. Il peut également s'agir d'un abus de position. Il peut s'agir, par exemple, de falsifier ou de modifier une facture, de gonfler un reçu de frais, ou encore de fournir délibérément des produits de qualité inférieure ou une quantité inférieure à celle convenue par un fournisseur tiers.

Corruption

Lorsqu'un individu offre, donne ou promet (ou demande, consent de recevoir ou accepte) un avantage financier ou autre à/de la part d'une autre personne pour influencer une personne à exercer une fonction ou une activité de manière inappropriée, ou pour obtenir un avantage indu.

Népotisme

Favoritisme accordé à des associés, sans distinction de mérite. Par exemple, un manager pourrait attribuer un contrat à une entreprise appartenant à un membre de sa famille ou à un ami, sur la seule base de cette relation.

Conflit d'intérêt

Une situation dans laquelle votre indépendance ou votre objectivité est perçue comme compromise.

Un tel conflit d'intérêts comprend :

- toute relation personnelle, familiale ou financière avec Oxfam ou le personnel du projet. Par exemple, si un cousin du soumissionnaire travaille pour Oxfam, ce dernier doit le déclarer.
- toute relation personnelle, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires. Par exemple, si un membre de la famille du soumissionnaire possède une entreprise qui soumet également une autre proposition, le soumissionnaire doit le déclarer.

Pour autant qu'ils soient déclarés et gérés, les conflits d'intérêts ne constituent pas un problème.

Blanchiment d'argent

Intégration d'argent illicite (par exemple, de l'argent obtenu par fraude ou autre délit) dans des transactions ordinaires, afin de faire croire que l'argent provient d'une source légitime.

Financement du terrorisme

Détournement de l'aide de sa destination initiale vers des groupes terroristes désignés. Il peut s'agir d'un transfert direct ou indirect de fonds ou d'actifs vers ces groupes. Le financement du terrorisme est souvent appelé « détournement de l'aide ».

Annexe C: CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Ce document présente des différences mineures selon l'Affilié Oxfam. Veuillez sélectionner la version de l'affilié correspondante via les options suivantes. [link](#).

24
8
u

CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

A PROPOS DU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

Oxfam est un groupe d'organisations travaillant ensemble à l'échelle internationale pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice. Nous voulons un monde où les gens sont valorisés et traités de manière égale, jouissent de leurs droits en tant que citoyens à part entière et peuvent influencer les décisions affectant leur vie.

Afin de véhiculer cette vision et d'assumer la responsabilité que nous portons envers nos bénéficiaires, donateurs et partenaires, Oxfam s'engage à l'intégrité dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Cela signifie que nous respectons les exigences légales applicables, nous gérons nos opérations conformément à un ensemble strict de normes éthiques et nous appliquons les principes d'intégrité dans les relations avec nos fournisseurs. Nous promouvons activement ces principes et normes et attendons de tous les fournisseurs d'Oxfam qu'ils démontrent leur engagement à leur égard.

Le Code de conduite des fournisseurs définit des « normes » - il s'agit de principes et de normes spécifiques dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et des mesures anti-corruption. Tout en reconnaissant que les lois et les cultures locales diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, Oxfam est une organisation internationale non gouvernementale (OING), ce pourquoi, le Code de conduite Fournisseur repose sur les normes internationales et normes des Nations Unis, y compris le Pacte mondial des Nations Unis, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le code de base l'Initiative de commerce éthique (Ethical Trading Initiative Base Code) et les Six principes fondamentaux du IASC relatifs aux abus et à l'exploitation sexuelle.

RELATIONS COMMERCIALES

Oxfam attend de tous ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ce code de conduite. Les fournisseurs sont priés de lire, d'approuver et de reconnaître que ce Code de conduite fournisseur fournit les normes minimales attendues d'Oxfam par ses fournisseurs, et que ces normes sont appliquées aux fournisseurs et à leurs employés, à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Le Code de conduite fournisseur devrait être communiqué clairement à toutes les personnes affiliées / entités dans la langue locale de la manière qui soit comprise par tous.

Les attentes d'Oxfam et des fournisseurs sont définies comme suit :



ATTENTES DES FOURNISSEUR ENVERS OXFAM

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords d'achat sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards ?
- ✓ S'engager à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards



ATTENTES D'OXFAM ENVERS SES FOURNISSEURS

- ✓ S'assurer que nos activités d'approvisionnement sont conformes aux normes et à toutes les exigences légales applicables
- ✓ Agir de manière impartiale et objective dans toutes nos activités d'achat et tenir des registres écrits, le cas échéant, pour démontrer que nos actions ont été justes et irréprochables
- ✓ Maintenir un niveau d'intégrité irréprochable dans toutes leurs relations commerciales
- ✓ Ne pas résilier les accords commerciaux sans tenir dûment compte de toutes les circonstances matérielles et sans employer la communication appropriée
- ✓ S'engager à les soutenir et à travailler avec eux pour atteindre la conformité aux normes/Standards
- ✓ Engagement à travailler pour améliorer les politiques et les pratiques d'Oxfam afin de leur permettre de se conformer aux normes/Standards ?

Qualification de ces attentes: Lorsque la vitesse de déploiement est essentielle pour sauver des vies, Oxfam achète des biens et services nécessaires à la source disponible la plus appropriée.

LES NORMES



DROIT DE L'HOMME ET DU TRAVAIL

Oxfam attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits humains proclamés au niveau international et veillent à ne pas être complices des droits humains. Ils doivent appliquer la législation nationale du travail pour se conformer aux conditions de travail officielles.



LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION

COLLECTIVE : a) Tous travailleurs, sans distinction, ont le droit d'adhérer à des syndicats ou de former l'organisation syndicale de leur choix et de négocier collectivement, b) L'employeur adopte une attitude ouverte envers les activités légitimes des syndicats, c) Les travailleurs représentants ne subissent pas de discrimination et ont la possibilité d'exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail, d) Lorsque le droit à la liberté syndicale et la négociation collective sont restreints par la loi, l'employeur s'engage à faciliter et à ne pas entraver le développement de moyens parallèles et indépendants pour la libre association et la négociation collective.



EMPLOI LIBREMENT CHOISI : a) Il n'y a pas de travail forcé, dissimulé, lié au trafic. b) Aucun travailleur ne se voit offrir un emploi au moyen de prétentions matériellement fausses ou frauduleuses, ou de représentations concernant son emploi. c) Les travailleurs ont le droit d'entrer volontairement et de partir librement sans contraintes dans les termes de leur contrat. d) Aucun travailleur ne voit ses documents d'identité ou d'immigration détruits, cachés, confisqués ou rendus inaccessible d'une autre manière.



SALAIRE DÉCENT : a) Les salaires et avantages sociaux payés pour une semaine de travail standard respectent, au minimum, les normes juridiques nationales ou les normes de l'industrie, la plus élevée des deux. Les salaires devraient toujours être suffisamment élevés pour répondre aux besoins de base et de fournir un revenu discrétionnaire. b) Tous les travailleurs doivent recevoir des informations écrites et compréhensibles sur leurs conditions d'emploi, y compris la rémunération. c) Aucune retenue obligatoire ou déduction de salaire non prévue par la loi ne peut être réalisée. Aucune déduction à titre de mesure disciplinaire ne doit être autorisée.



LES HEURES DE TRAVAIL ne sont pas excessives et sont conformes aux lois nationales et aux normes de référence de l'industrie, selon ce qui offre une meilleure protection.



EMPLOI RÉGULIER : Tous possible travaux effectués doivent être sur la base d'une relation de travail établie sur des lois et pratiques nationales.



PAS DE TRAVAIL DES ENFANTS : a) Il n'y aura pas de nouveau recrutement de travail des enfants.

b) Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas employés la nuit ou dans des conditions dangereuses. c) Les entreprises développeront ou participeront et contribueront aux politiques et programmes, qui prévoient la transition de tout enfant travaillant pour lui permettre / l'assister à retourner dans l'éducation de qualité jusqu'à ce qu'il ne soit plus un enfant. d) Ces politiques et procédures doivent être conformes aux dispositions des Normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET HYGIÉNIQUE

: doit être fourni, en tenant compte des connaissances actuelles de l'industrie et de tout danger spécifique. Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé, associés ou survenant au cours du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des dangers inhérents à l'environnement de travail. Le logement, s'il est fourni, doit être propre, sûr et répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.



PAIEMENT ÉQUITABLE : a) Aucun travailleur ne devrait payer pour un emploi - les frais de recrutement doivent être supportés non pas par le travailleur, mais par l'employeur b) Les salaires doivent être payés directement au travailleur c) Les travailleurs ne devraient pas être tenus en servitude pour dettes ou forcé de travailler pour un employeur pour rembourser une dette contractée ou héritée.



AUCUNE DISCRIMINATION, à l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation ou la retraite fondée sur la race, la caste, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou leur affiliation politique.



AUCUNE AGRESSION OU TRAITEMENT INHUMAIN

N'EST AUTORISÉ : les sévices physiques ou disciplinaires, la menace de sévices physiques, le harcèlement sexuel ou autre et les violences verbales ou autres formes d'intimidation sont interdits.

Tous les détails sur les normes énumérées ci-dessus peuvent être trouvés ici :

[HTTPS://WWW.ETHICALTRADE.ORG/ETI-BASE-CODE](https://www.ethicaltrade.org/eti-base-code)



IMPACTE ENVIRONNEMENTAL

Oxfam s'engage à réduire sa dépendance à l'égard des ressources rares / limitées et à minimiser l'impact environnemental de ses opérations, y compris de sa chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur doit respecter les lois et réglementations environnementales et chercher à réduire l'impact de ses activités et produits.



ÉMISSIONS CARBONES Monitorer et chercher activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à ses activités, qui contribuent aux changements climatiques.



DÉCHETS, MATÉRIAUX ET EMBALLAGES : a) minimiser les déchets mis en décharge, b) maximiser le recyclage, c) éviter les emballages inutiles, d) promouvoir des options durables.



L'ÉNERGIE ET L'EAU : a) être efficace pour réduire la consommation d'énergie, b) développer une compréhension de son incidence sur l'utilisation de l'eau et de développer des processus de gestion le cas échéant



SAFEGUARDING

Oxfam suit les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels et attend de ses fournisseurs qu'ils les respectent. Oxfam s'engage à une tolérance zéro du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que cela ne se produise, et nous y répondons et le signalons avec rigueur à chaque fois dans les cas suivants:



EXPLOITATION SEXUEL : Tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui.



HARCELEMENT SEXUEL : Le harcèlement sexuel est toute avancée sexuelle indésirable, demande de faveur sexuelle, conduite ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou être perçu comme causant une offense ou une humiliation à autrui, lorsque une conduite gêne le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Le harcèlement sexuel peut se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail.



ABUS SEXUEL : Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.



CONDUITE INNAPPROPRIÉE/ TRAITEMENT DUR OU INHUMAIN : La violence ou la discipline physique, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre et la violence verbale ou d'autres formes d'intimidation sont interdites (intimidation, langage inapproprié, etc.)



MALTRAITANCE ENFANTINE : La maltraitance des enfants implique la violation des droits de l'enfant et comprend toutes les formes de violence à l'encontre des enfants: abus physique, émotionnel et sexuel, négligence, violence familiale, exploitation sexuelle, enlèvement et traite, y compris à des fins sexuelles, implication d'un enfant dans l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et le travail des enfants. Pour Oxfam, un enfant est toute personne de moins de dix-huit (18) ans au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Tous les détails sur les six principes fondamentaux de l'IASC relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels mentionnés ci-dessus sont disponibles ici: **SIX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'IASC**



ANTI-CORRUPTION

Oxfam ne tolère pas la corruption et s'engage à avoir un système robuste, des procédures et des pratiques qui vise à réduire le risque d'occurrences. Les fournisseurs sont tenus d'avoir en place des mesures de contrôle efficaces pour réduire les opportunités de fraude et de corruption.



CORRUPTION : L'offre, le don, la promesse ou l'acceptation de toute incitation financière d'une personne à une autre afin d'influencer une décision ou d'obtenir une sorte d'avantage indu est interdit. Les fournisseurs sont censés s'abstenir de toute forme de corruption, à la fois en donnant ou en recevant.



NÉPOTISME : Le népotisme est tout type de favoritisme accordé aux associés indépendamment du mérite. Les fournisseurs doivent s'abstenir de s'engager dans le népotisme dans tous les domaines de leurs activités, y compris le recrutement ou la promotion du personnel et l'attribution ou la soumission de contrats.



FRAUDE ET VOL : Les fournisseurs mettront en place des garanties proportionnées pour empêcher les possibilités d'activités frauduleuses de la part de leurs employés. Ces garanties pourraient inclure la séparation des tâches ou la réalisation de certaines activités (telles que le comptage d'argent) sous double contrôle. Les fournisseurs sont censés signaler tout acte frauduleux ou corrompu suspecté ou confirmé impliquant des fonds Oxfam.



TERRORISME ET CRIMINALITÉ FINANCIÈRE : Les fournisseurs ne fourniront pas sciemment ou imprudemment des fonds, des biens économiques ou un soutien matériel à toute entité ou individu désigné comme «terroriste» par la communauté internationale ou les gouvernements nationaux affiliés, et prendront toutes les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger ses actifs d'utilisation illicite et de se conformer aux lois du gouvernement national. Les fournisseurs ne s'engageront pas sciemment dans le blanchiment d'argent et prendront des mesures raisonnables pour empêcher toute implication dans des activités de blanchiment d'argent



CONFLIT D'INTÉRÊTS : Les fournisseurs devraient divulguer toute situation qui peut apparaître comme un conflit d'intérêts et divulguer si tout employé Oxfam ou professionnel sous contrat peuvent avoir un intérêt quelconque dans l'entreprise du fournisseur ou tout autre type d'intérêt économique partagé, affinité politique ou nationale, liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre parti ou personne avec le fournisseur.



CONCURRENCE LOYALE : les fournisseurs mèneront leurs affaires conformément à une concurrence loyale et conformément à toutes les lois anti-trust / lois de concurrence applicables.

ACTIVITÉS NON-ETHIQUE

Oxfam ne conclura pas sciemment de contrat ou de partenariat avec des fournisseurs qui participent aux activités décrites ci-dessous :

OPTI : Activités commerciales impliquées dans toute activité illégale, ou opérant dans tout territoire illégalement occupé, y compris les colonies dans les territoires palestiniens occupés (base de données des entreprises de l'ONU ici) »



ÉVASION FISCALE : Nos fournisseurs doivent adopter une approche de tolérance zéro face à l'évasion fiscale criminelle partout où ils opèrent, et aux pratiques visant à faciliter sciemment l'évasion fiscale de tiers.



LES INDUSTRIES EXTRACTIVES y compris un lobbying actif pour discréditer les politiques publiques de lutte contre le changement climatique ou faire pression pour l'expansion continue de l'utilisation des combustibles fossiles.



LA VENTE DE LAIT POUR BÉBÉ en dehors du Code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



PRODUCTION ET VENTE DE TABAC



FABRICATION D'ARMES, VENTE OU EXPORTATION, ou de services stratégiques aux gouvernements qui violent systématiquement les droits de l'homme, ou en cas de conflit armé interne ou des tensions importantes, ou lorsque la vente d'armes peut compromettre la paix régionale et la sécurité.



VENTES DE PESTICIDES en dehors des directives de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la vente au détail de pesticides.



DIVERTISSEMENT POUR ADULTES, y compris la production, la publication ou la diffusion.



EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ILLÉGALES ou impliquant ou étant en connivence ou achetant du bois provenant de telles opérations.

CONTRÔLE & CONFORMITÉ



SUIVI

AUDIT PRÉALABLE:

En tant qu'organisation caritative, Oxfam doit veiller à protéger ses actifs et ses fonds. L'une des mesures prises par Oxfam pour se conformer à cette obligation légale consiste à mener un audit préalable adéquat et proportionné sur les fournisseurs avant de conclure un contrat. Cela comprend la vérification de l'enregistrement légal et de la solvabilité financière, mais peut également inclure d'autres contrôles

Remarque importante: Oxfam effectue un contrôle de vérification régulier de tous les fournisseurs par rapport aux listes de sanctions internationales.

AUDIT:

Toutes les exigences de vérification sont détaillées dans les conditions d'activité.

PROTECTION DES DONNÉES:

Oxfam est légalement tenu de veiller à ce que toutes les données personnelles détenues par l'organisation concernant toute personne ou entité soient sécurisées et conformes aux normes internationales de protection des données.



CONFORMITÉ

Oxfam attend de sa propre organisation et de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes énoncées dans le présent code de conduite fournisseurs. Les deux parties doivent être ouvertes et transparentes et signaler tout cas de non-conformité.

Oxfam reconnaît que la mise en place de bonnes pratiques éthiques est un processus continu et les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de respecter immédiatement toutes les normes énoncées dans le Code de conduite fournisseurs. Oxfam encourage les fournisseurs à améliorer continuellement leurs conditions de travail et s'efforcera de soutenir les fournisseurs, si nécessaire, en mettant en place des systèmes pour gérer les normes et fixer des objectifs pratiques.

En cas de non-conformité, Oxfam se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Oxfam adopte une approche de **tolérance zéro à l'inaction** avec ses fournisseurs. Oxfam mettra fin à un contrat lorsque le comportement des fournisseurs viole manifestement les normes, et il n'y a pas de volonté de répondre à toutes les instances spécifiques qui surviennent ou de remédier aux faiblesses sous-jacentes des systèmes qui ont conduit à l'incident, dans un délai raisonnable

Remarque importante: si une vérification dans les listes de sanctions internationales aboutit à une correspondance positive d'un fournisseur, Oxfam se réserve le droit de résilier tout accord avec ce fournisseur et / ou d'exclure ce fournisseur de tout processus d'appel d'offres. Oxfam peut prendre des mesures supplémentaires si jugées nécessaires selon les circonstances.



SIGNALER & ALERER

La ligne d'assistance Ethique d'Oxfam est disponible pour les fournisseurs, leurs employés ainsi que pour les employés d'Oxfam, afin de garantir qu'Oxfam continue à fonctionner selon les normes et les principes éthiques les meilleurs possibles. Vous pouvez l'utiliser pour signaler tout problème de fraude, de gaspillage et d'abus à Oxfam ou commis par Oxfam, en envoyant un mail.

OXFAM GB : CANAL DE DÉNONCIATION: SpeakUp@xfam.org.uk

LIGNES D'ASSISTANCE CONFIDENTIELLES : [Oxfam Misconduct Reporting Webform](#)

SIGNATURE DE L'ACCORD

NOUS CONFIRMONS:

- ✓ Notre compréhension et notre respect des exigences énoncées dans le présent Code de conduite fournisseurs d'Oxfam - et notre adhésion aux bonnes pratiques éthiques en ce qui concerne toutes nos relations avec Oxfam.
- ✓ Nous comprenons que l'on puisse nous demander d'accepter des enquêtes supplémentaires, des visites sur site ou un audit d'Oxfam / donneur complet afin de fournir les niveaux d'assurance requis avec les normes prescrites.

REPRÉSENTANT DU FOURNISSEUR

Nom de l'entreprise:

Nom: Position:

Date:

Signature & cachet:

Annexe D : QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

Il est demandé à TOUS les fournisseurs et sous-traitants de remplir les sections 1 à 6 et la déclaration.

Les fournisseurs se chargeant de la fourniture de produits et services de marque, des véhicules de location et des projets de construction sont également tenus de compléter les sections 7 et 8.

1 A) Profil de la société				Réserve à l'usage d'Oxfam
Nom de l'entreprise				
Nom de l'employé-e d'Oxfam avec lequel vous êtes en contact, le cas échéant. (Nom, département, site)				
Adresse du siège				
Adresse de passage de commande (si différente)				
Adresse de paiement (si différente)				
Numéro de téléphone				
E-mail				
Site Internet				
Numéro d'immatriculation de l'entreprise (Joindre une copie du certificat)				
Année de création				
Veuillez préciser votre position dans la chaîne d'approvisionnement : agent, fabricant, prestataire de service, importateur, négociant				
Veuillez préciser le produit/service qui est fourni à Oxfam				
Vos produits ou services portent-ils la marque d'Oxfam ?				
Chiffre d'affaires de l'entreprise dans la devise d'échange (veuillez joindre les états financiers récents)				
Chiffre d'affaires de la partie de l'entreprise qui serait placée au service d'Oxfam				
Emplacement des autres sites opérationnels (nationaux et internationaux), leurs fonctions et le nombre approximatif d'employés où les produits ou services d'Oxfam pourraient être positionnés				
1 B) Nombre total de travailleurs				
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total	
Travailleurs en contrat à durée indéterminée				
Travailleurs en contrat à durée déterminée employés directement				
Travailleurs employés indirectement par une agence				
Travailleurs à domicile/Travailleurs extérieurs				
Direction				
Votre entreprise a-t-elle pris l'engagement d'atteindre les normes de travail, d'environnement et d'intégrité commerciale de la politique éthique et environnementale d'Oxfam ?				
Oui				
Non				
2) Santé et sécurité				

8 24
u

Existe-t-il quelqu'un de désigné au sein de votre entreprise qui est chargé des questions de santé et de sécurité ?

Oui/Non. Donnez des précisions.

☐

3) Systèmes et politiques de gestion

Observez-vous actuellement les normes suivantes en matière de gestion éthique/environnementale, juridique et technique ou êtes-vous en train de travailler en vue de les atteindre ? (Ajoutez d'autres champs si nécessaire)

ISO9001 - Qualité	
ISO14001 - Environnement	
ISO26000 - Responsabilité sociale	
SA8000 - Normes de travail	
Autres	

Veuillez confirmer les politiques que votre entreprise a en place. Veuillez les joindre à la présente :

Qualité	
Santé et sécurité	
Gestion de l'environnement	
Normes de travail	
Égalité des chances	
Formation et perfectionnement	
Autres	

4) Normes éthiques (de travail)

Vous assurez-vous que votre entreprise répond à la législation concernant les travailleurs ? (par ex. les salaires, horaires, santé et sécurité). Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.

Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

☐

5) Normes environnementales

Faites-vous en sorte de vous assurer que votre entreprise respecte toutes les exigences des dispositions législatives et réglementaires concernant l'environnement ? Veuillez préciser les mesures que vous avez prises à cet égard.

Oui/Non. Veuillez donner des précisions.

☐

Avez-vous en place une politique environnementale ? Veuillez la joindre

Oui
No
n

☐

6) Expérience et sous-traitance

Veuillez indiquer les coordonnées de trois clients avec lesquels vous avez conclu des contrats de travail au cours des trois dernières années qui sont disposés à vous fournir une référence. Si possible, veuillez joindre leurs lettres de référence.

	Référence 1	Référence 2	Référence 3
Client/Organisation			
Nom du contact			
N° de téléphone			
Date d'attribution du contrat			

JA

R
h

Champ d'application et précisions concernant le contrat			
Veuillez donner des précisions sur l'expérience que vous avez à traiter avec des organisations non gouvernementales internationales (ONG internationales) : Si c'est le cas, veuillez donner des précisions sur le champ d'application du contrat et le nom de l'ONG internationale.			
Si vous fournissez des services à Oxfam, procédez-vous à la sous-traitance/à l'externalisation de ces services ? Si oui, veuillez indiquer le nom et les coordonnées des sous-traitants et le type de service fourni.			

Veuillez remplir les Sections 7 et 8 si vous fournissez des produits ou services de marque, des véhicules de location ou des projets de construction

7) Salaires et horaires		
Quel est le salaire minimum national (par heure) ?		
Quel est le salaire horaire le plus bas qui est pratiqué dans votre entreprise ?		
Quelles sont les retenues prélevées sur les salaires des travailleurs (par ex. retraite, impôts) ?		
Si oui, à combien s'élèvent les charges et que couvrent-elles ?		
Quel est le nombre normal d'heures de travail hebdomadaires pour les employés ?		
Les travailleurs disposent-ils d'au moins un jour de congé sur sept ?	Oui	
	No	
	n	
Quelle est la moyenne des heures supplémentaires travaillées chaque mois ?		
Quel est l'âge minimum des travailleurs que votre entreprise emploie ?		
Expliquez les mesures que vous prenez pour veiller à ne pas embaucher de travailleurs qui ont moins que l'âge minimal requis.		
Des évaluations des risques portés à la santé et à la sécurité ont-elles été réalisées au cours de l'année passée ?	Oui	
	No	
	n	
8) Échanges entre les travailleurs et la direction		
Comment vous assurez-vous que les employés sont conscients de leurs droits ?	Contrats écrits	
	Panneaux d'avis au personnel	
	Intranet	
	Manuel des employés	
	Autres	
Quelles sont les formes de représentation utilisées ?	Syndicat	
	Actionnariat salarié	

IA
R
u

	Comité élu de santé et de sécurité	
	Coopérative de travailleurs	
	Comité d'entreprise	
	Organisation professionnelle	
	Autres	
Existe-t-il des travailleurs qui sont syndicalisés ?		☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez indiquer le nom du ou des syndicats concernés.		

Déclaration (à remplir par le responsable autorisé en chef. Veuillez insérer sa signature électronique ou taper son nom): Je confirme que tous les renseignements fournis sont exacts. Pour le compte et au nom du fournisseur :

Nom :	Fonction :
Date :	Signature :

Réservé à l'usage d'Oxfam - Risque évalué par

N.B. : Oxfam a eu l'occasion de diriger des campagnes dans des secteurs spécifiques afin de souligner le tort qu'ils peuvent causer aux communautés pauvres. Si votre entreprise, ou votre société mère ou une filiale, est impliquée de quelque manière que ce soit dans la production ou la vente d'armes, de produits pharmaceutiques, de préparations pour nourrissons ou de pesticides, ou dans le secteur financier, veuillez en aviser votre contact d'Oxfam.

Nom :	Fonction :
Date :	Risques :

IA
R
W

Annexe E : PROPOSITION DE PRIX

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant TOTAL	Remarques - (unité d'emballage)
1	Riz locale Céréale (Riz Local) Gambiaka	77 000	KG			Conditionner en sac de 35 KG
2	Niébé local Légumineuse (blanche)	16 500	KG			Conditionner en sac de 5 KG
3	Sel de cuisine (Sachet de 1 kg)	2 200	KG			Conditionner en sachet de 1 KG
4	Huile alimentaire (Huile bidon de 5 litres) Végétale	11 000	Litre			En bidon de 5 litres
TOTAL HT						
TVA 18% pour les entreprises qui reversent la TVA						
MONTANT TTC						

NB :

- Visite de l'entrepôts ou du stock possible
- Livraison sur sites à la charge du fournisseur
- Possibilité de demande d'échantillon
- En plus de la signature du contrat cadre, la livraison est conditionnée à un bon de commande ou un contrat avec des quantités spécifiques à livrer à un endroit.

Le Fournisseur

IA
R
h

Annexe F : MODELE DE CONTRATS OXFAM

Veuillez insérer le modèle de contrat correspondant. Vous pouvez accéder à divers modèles Oxfam depuis la boîte à outils des contrats Oxfam via les liens suivants. [lien](#).

• CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE

Modification ou retrait des offres

Les fournisseurs peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne peut être modifiée après cette date. Tout retrait doit être inconditionnel et mettra fin à toute participation à l'appel d'offres. Une fois la date limite passée, Oxfam se réserve le droit de conserver les documents à des fins d'audit.

Coûts de préparation des appels d'offres

Tous les frais engagés par le fournisseur pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Ils seront à sa charge.

Conformité

Oxfam se réserve le droit de rejeter toutes les offres non soumises dans le format spécifié et toutes les offres dans lesquelles l'un des formulaires requis n'est pas rempli.

Pouvoir d'accepter une partie d'une offre

Oxfam se réserve le droit, sauf stipulation contraire expresse du fournisseur dans l'appel d'offres, d'attribuer des lots séparément ou dans toute combinaison.

Notification d'attribution et signature du contrat

Le fournisseur retenu sera informé par écrit de la sélection de son offre (notification d'attribution). Oxfam conviendra avec le fournisseur sélectionné de la version finale du contrat et lui enverra les documents signés en deux exemplaires originaux.

Après l'attribution du marché, le fournisseur retenu signera, datera et renverra le contrat. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro et les références exactes du compte bancaire sur lequel les paiements seront effectués.

Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les fournisseurs seront informés par Oxfam.

L'annulation peut survenir lorsque :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre qualitativement ou financièrement valable n'a été reçue, ou lorsqu'il n'y a eu aucune réponse du tout.
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent les ressources financières dont dispose Oxfam.
5. Des irrégularités ont été commises dans la procédure, notamment lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

En aucun cas Oxfam ne sera responsable de dommages, quelle que soit leur nature (notamment dommages pour perte de profits) ou en relation avec l'annulation d'un appel d'offres, même si OXFAM a été averti de la possibilité de dommages.
--

Les fournisseurs sont tenus de ne pas contacter Oxfam pendant la période d'évaluation des offres, sauf par le biais du mécanisme d'interrogation formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur Oxfam existant, et alors uniquement dans le cadre d'une activité Oxfam existante.

Validité du devis

- Le devis est valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. En cas d'impossibilité, le soumissionnaire peut proposer un délai différent.
- Si le soumissionnaire obtient le contrat, toutes les informations fournies dans le cadre du processus de devis et de négociation sont contractuellement contraignantes.
- Les prix et délais, présentés dans l'offre, doivent être fermes et valables pendant toute la durée du contrat à compter de la date de sa signature par les deux Parties

Droits de réserves

Toutes les candidatures et devis deviennent la propriété d'Oxfam, et Oxfam se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :

- Négocier, accepter ou rejeter tout ou partie des propositions et des devis.
- Disqualifier toute offre en raison du non-respect par le demandeur des instructions fournies.
- Renoncer à tout écart du candidat par rapport aux exigences des présents termes de référence qui, de l'avis d'Oxfam, sont considérés comme des défauts immatériels nécessitant un rejet ou une disqualification ; ou lorsqu'une telle renonciation favorisera une concurrence accrue.
- Prolonger le délai de soumission des réponses après notification à tous les candidats.
- Mettre fin ou modifier le processus à tout moment et réémettre la demande de devis à la personne qu'Oxfam juge appropriée.
- Émettre une acceptation d'offre sur la base de l'évaluation initiale des offres sans discussion.
- Attribuer seulement une partie des activités de l'appel d'offres ou attribuer plusieurs marchés en fonction des activités de l'appel d'offres.

Code de conduite

Oxfam s'engage à garantir l'intégrité de ses opérations et de ses chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'à respecter des normes éthiques élevées. Le respect de toutes les lois et réglementations et la garantie d'une concurrence loyale sont fondamentaux pour cet engagement. Nous promouvons activement ces principes et ces normes et attendons de tous nos fournisseurs qu'ils s'y engagent.

Tous les consultants/candidats sont tenus d'accepter et d'adhérer au Code de Conduite des Fournisseurs Oxfam, alors que les particuliers (y compris les consultants) doivent signer le Code de Conduite des non-employés d'Oxfam¹. Ces codes de conduite définissent les normes et principes spécifiques que les fournisseurs doivent respecter dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de l'impact environnemental et de la lutte contre la corruption.

En outre, Oxfam impose les exigences suivantes à ses prestataires de services afin de garantir l'intégrité de sa chaîne d'approvisionnement.

Corruption et collusion

Oxfam ne tolère aucune fraude, y compris les pots-de-vin et les commissions occultes, ni aucune collusion entre soumissionnaires. Toute entreprise ou personne ne respectant pas ces normes sera disqualifiée de ce marché et exclue de toute autre opportunité future.

¹ Le Code de conduite des non-employés s'applique à tous les travailleurs indépendants ou employés contractuels de fournisseurs qui travaillent sur les sites d'Oxfam, ou qui ont accès aux documents d'Oxfam, ou qui peuvent représenter Oxfam de quelque manière que ce soit mais ne font pas partie de l'entité juridique d'Oxfam)

TH
84

Il est strictement interdit aux employés et aux représentants d'Oxfam de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des gratifications, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'une activité commerciale.

Fausse déclaration

Les soumissionnaires doivent fournir des informations entières, exactes et complètes, conformément au présent appel d'offres et à ses annexes. Toute fausse déclaration dans une offre constitue un motif de résiliation immédiate de tout contrat avec le fournisseur. OXFAM prend très au sérieux les inexactitudes, la falsification, la manipulation et l'altération de faits et/ou de documents. OXFAM applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tels comportements et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.